

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 17 MAI 2021**

Présents : Monsieur **Patrick LECAPLAIN** Maire,  
Mmes : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, DAUSSE, DORÉ, GUESDON,  
HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU,  
Mrs : BOUFFARD, BRUNEAU, DEGUSSEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE  
MASSON, LEMARIÉ, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET,  
SAINT-MARTIN.

Absents excusés:  
Mme FÉRY (*pouvoir à X.RICHET*)  
M. SIMON

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Grégory LE MASSON est désigné secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 06/04/2021**

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**II – FINANCES**

**A-Reversement de la taxe d'aménagement perçue par Caen la mer**

Alexandra SANNIER indique que suite à la création de la communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit au niveau de l'intercommunalité, en lieu et place des communes membres. Le 14 décembre 2017, la communauté urbaine a pris une délibération afin de fixer les modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement (*75% du produit de la taxe d'aménagement aux communes membres*), une convention de reversement a été signée avec chaque commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le renouvellement de la convention et d'autoriser le maire à la signer.

**Adopté à l'unanimité**

## **B-Remboursement locations Baronnie**

Nicole DORÉ indique qu'il est de nouveau demandé au Conseil Municipal l'autorisation de rembourser des locations à la Grange et au Manoir, pour un montant total de 2 184.50 €.

Pour information, elle précise que le taux d'occupation est de 35% ce mois-ci, 50% du 10 au 30/06/2021. Compte tenu du couvre-feu à 23 h, les mariages jusqu'à fin juin sont annulés.

**Adopté à l'unanimité**

## **C-Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**

Alexandra SANNIER rappelle que la commune perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. L'article 54 de la loi de finances avance la date de délibération en matière de taxe sur la consommation finale d'électricité. Les collectivités doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de l'année pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour 2022. Les collectivités ne peuvent retenir que les coefficients suivants 6 ; 8 et 8.5

La commune de Bretteville sur Odon avait délibéré en 2015 pour un taux de 8,5. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce taux de 8,5.

**Adopté à l'unanimité**

## **D-Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**

Alexandra SANNIER indique que le Conseil Municipal a délibéré, en 2010, sur les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, suite à la loi de modernisation de l'économie (LME). Le code général des collectivités territoriales dispose, à l'article L.2333-6, que les communes doivent, par délibération, décider ou non d'une éventuelle augmentation des tarifs de la TLPE pour l'année.

Compte tenu de la situation particulière et des difficultés rencontrées par les entreprises et comme l'année dernière, il est proposé au Conseil municipal de ne pas voter l'augmentation de cette taxe, pour 2022.

Patrick LECAPLAIN indique à Gwenaëlle LOUBET que les autres communes pratiquent globalement les mêmes taux, la commune se situe dans la moyenne. Il rappelle que le but de cette taxe est de limiter la pollution visuelle produite par les enseignes.

**Adopté à l'unanimité**

## **III – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

➤ **Patrick LECAPLAIN** informe le Conseil Municipal, dans le cadre de ses délégations, de la décision d'ester en justice pour la défense des intérêts de la commune suite aux recours formés par un habitant.

Il indique à Gwenaëlle LOUBET, qui regrette que l'on soit obligé d'aller au tribunal administratif sans essayer de conciliation, qu'il a tout essayé avant d'en arriver là et que cet habitant a saisi le tribunal administratif.

➤ **Maud VIDEAU, Maire-Adjoint aux affaires scolaires**, indique que 3 classes en élémentaire sont fermées, suite aux tests salivaires réalisés la semaine dernière au groupe scolaire, des élèves ayant été testés positifs au covid (2 classes du 12 au 19 mai et 1 classe du 17 au 23 mai).

## **IV - QUESTIONS DIVERSES**

Les élus de la minorité souhaitent ajouter deux questions :

1/ « Lors de la réunion de la Commission Vie Scolaire, Enfance et Jeunesse du 8 octobre 2020, la Présidente annonçait que celle-ci se réunirait au rythme d'une fois par mois, le nombre de sujets à traiter étant important. Depuis cette date, 3 réunions sur les 6 qui étaient prévues ont été annulées ; la dernière, prévue le 11 mai 2021, sans même que nous en soyons avisés. Les sujets importants à traiter (self, marché pour la restauration scolaire etc) ne risquent-ils pas de prendre du retard ? Nous aimerions en être informés. A l'avenir, nous demandons à être avertis de toute modification de calendrier dans un délai raisonnable. »

Maud VIDEAU indique que son emploi du temps professionnel et certaines contraintes liées à la Covid l'ont obligée à annuler la dernière commission et précise que le calendrier proposé en début d'année n'était qu'un calendrier prévisionnel et indique qu'elle envoie systématiquement une convocation 8 jours avant la commission, en l'absence de cette convocation cela indique que la commission est annulée, ce qui permet de se libérer.

Gwenaëlle LOUBET rappelle que chacun a pris ses dispositions personnelles et professionnelles en fonction du calendrier proposé. Elle s'inquiète du devenir des projets qui devaient être traités lors des commissions annulées.

Maud VIDEAU précise qu'aucun appel d'offre n'a été lancé et les sujets (*self, restauration scolaire*) seront bien travaillés en commission, elle donnera toutes les précisions nécessaires lors de la prochaine commission.

*2/ Dans le cadre du budget 2021, il a été acté la création d'un poste de chargé de développement culturel. Ce nouvel emploi correspond à un besoin essentiel pour l'évolution de Bretteville vers une culture pour tous. Lors de la dernière commission "Culture et communication", nous avons validé la fiche de poste afférant à cet emploi. Beaucoup d'espoir repose sur ce poste, le dynamisme de la personne recrutée, sa connaissance du monde des arts en général mais surtout du territoire seront la base d'une dynamique culturelle à Bretteville. Aussi il est important que les personnes qui participent à la sélection soient conscientes des enjeux et que parmi elles, il y ait au moins une personne connaissant ce milieu bien particulier. Peut-on avoir des informations sur la procédure de recrutement mise en place ?*

Sophie HOCHET, Maire-Adjoint à la culture, indique qu'elle a bien noté et est consciente de l'enjeu lié à ce poste. Elle rappelle que la commission a été intégrée à la validation de la fiche de poste et il n'y a eu aucune objection. Le calendrier évoqué en commission est respecté, avec la publication du poste mi-avril, dépôt des candidatures jusqu'au 15 mai. Une pré-sélection des curriculums vitae sera effectuée dès ce mardi avec la directrice générale des services, avec un retour auprès de la commission jeudi 27 mai, reste à déterminer comment associer la commission. Ensuite, le jury, composé du Maire, d'elle-même (*référente culture*) et de la DGS, recevra les candidats retenus.

Jean LEMARIÉ indique que la question portait sur les conditions de recrutement, vu l'enjeu de ce poste, il serait intéressant d'associer des personnes qui ont des compétences culturelles externes à la commune ou des compétences culturelles réelles. Il pense qu'il y a une carence dans le jury proposé, il précise que l'entretien est un exercice particulier et il faut des personnes du domaine culturel associées.

Patrick LECAPLAIN indique qu'il a des connaissances dans le milieu culturel et qu'à l'issue des entretiens, ensuite un retour sera proposé à la commission ou chacun pourra apporter ses commentaires, avant la décision finale.

Dominique MORAND ne conteste pas les compétences du jury mais la démarche pour les entretiens d'embauche, Il précise qu'une pré-sélection pourrait être effectuée en commission, plus le jury d'embauche est ouvert à des compétences diverses et variées et actuellement, il serait aisé d'avoir des personnes extérieures pour un recrutement idoine.

Patrick LECAPLAIN prend note et rappelle que les curriculums vitae doivent conserver leur anonymat, il précise qu'il sera toujours possible de se rapprocher de personnes connaissant le milieu de la culture.

Sophie HOCHET regrette que la minorité préjuge d'un rôle qu'ils n'auront pas puisque les membres de la commission seront sollicités la semaine prochaine pour affiner la pré-sélection effectuée cette semaine.

Jean LEMARIÉ connaît les règles du jeu des recrutements et les obligations, ce qui fait réagir la minorité c'est la constitution du jury, il serait important d'avoir une personne extérieure spécialisée dans la culture, en qualité de recrutement c'est toujours gagnant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

A l'issue de cette réunion, Joël BRUNEAU, Président de Caen la mer, Emmanuel RENARD, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace, des zones d'aménagement concerté et du foncier, présentent le projet de territoire de la communauté urbaine.

Le projet de territoire sera issu d'une vision partagée par plusieurs acteurs (*élus communaux, élus communautaires, les services de Caen la mer et les services communaux, habitants, chefs d'entreprise...*)

Cette démarche a été entamée volontairement pour 2 raisons, tout d'abord revoir le projet initié par la communauté d'agglomération, suite à la fusion de la communauté d'agglomération et des communautés de communes, devenue Communauté urbaine et il était nécessaire de rappeler les compétences de la CU étant vécue comme quelque chose de lointain. L'objectif de ce projet de territoire est de faire connaître notre territoire, ses atouts mais aussi ses vulnérabilités, et définir ce que l'on veut dans les 20/30 prochaines années. Ce diagnostic va permettre d'éclairer le Plan pluriannuel d'investissement de la communauté urbaine, en fonction des différents enjeux.

C'est un projet commun à l'échelle du bassin de vie, c'est pourquoi le rôle des communes est primordial. L'argument des bénéficiaires du projet de territoire est de prendre en compte les enjeux et les spécificités des communes. Il faut une cohérence entre les communes et l'intercommunalité.

Le projet de territoire sera construit par tous les acteurs précédemment cités mais décidé par les élus, la gouvernance restera aux élus. Des ateliers vont être proposés par thèmes et par territoires.